

## Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



35629

Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-N.

**2:** 04 388 12 94 **3:** 0475/23 87 30

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

CONFIDENTIEL

Rapport d'inspection - Installation électrique domesti	MUE BI		
	que Di /	IRI exi	stante
N° de rapport : 177/140828/02			
Concerne: A contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique			
Demandeur:Ceshigneem			
Adresse de la visite : Bel Gustave Kleyer, 34 4000 L	icae		
Personne sur place :	es client :		
Référentiel réglementaire : RGIE art.   271   276 bis et dérogations   27    276 Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11	71 bis 🚨 27	78	
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : ☑ Protection générale du branchem Manuel de tableaux : ✓ no	ent : 30 ombre de cir	A cuits termin	aux : 13
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	The Fifth, Do	enduline flor	VOTO ENGINEE
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		K	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		K	
Note : différentiel 🗆 plombé 🗀 non plombable 🗀 à nouveau plombé	×		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels  Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	-	7	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	No. of the last	X	7.4
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			K
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : .3.9, 4 ΜΩ	K		
Résistance de dispersion de la prise de terre :404.3 Ω non déconnectée		X	
<u>Identification des appareils de mesure</u> : reprise dans le dossier équipement <u>Manquements / Notes :</u>	t individuel	de l'agent C	IB
in taction: Join annosee			
MAZZANIN JANNIS ANNANALIANANALIANANANAJANANANANANANANANANANANANANANANA	/		****************
		/	
	****************		*********************
Conclusion:			
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochaidants le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	n contrôle p	ériodique e	st à effectuer
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une par le même organisme après mise en conformité 🛕 au terme de 18 mois aprè			
	men complé	mentaire e	st à exécuter
□ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exa par le même organisme en vue de compléter le dossier.			

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Vilvoorde : 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78

: 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

Tél: 065 34 76 50 Fax: 065 36 15 88

Tél: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 177/140828/02
<ul> <li>⚠ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>☐ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.</li> </ul>
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:
☐ Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants:
$\hfill \Box$ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants:
$\hfill \square$ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants:
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants:  **Coffer**  La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants:
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants:
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : lable chimentation lu hissus de pair espect.  * Absence de sehémas electrique de l'inspellation  * Absence de sehonsseur de terre  * Présence en set de legne d'un différente l de 30 mA/40 A  * Materiel fisee clechique à servir « Présence de Multiprise à denen  (l'interdit) ses de Chaussél pièce assire). * Reconditions membre genérale  du coffret de protection à prévoir * Garage en annexe à recorditions  entière ment. Pour ETB de 28/08/26/49